

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



**LES GRANDS
TRAVAUX
DE LA COOP'**

7 à 10

ACTUALITÉS

TOURS AILLAUD :
LA TOUR PILOTE EN MOUVEMENT **4**

À VOTRE SERVICE

GESTION LOCATIVE
UN POSTE CRÉÉ POUR MIEUX TRAITER **14**

EN VUE

LE VERGER DES GLYCINES

Le verger des Glycines est aujourd'hui en fleurs !

Courant février, ce sont 60 arbres et 30 arbustes fruitiers qui ont été plantés, et qui ont bien fleuri. Place à la nature !

✉ 2, allée des Glycines
92000 Nanterre



4



14



7

EDITO	
.....	3
ACTUALITÉS	
Tours Aillaud	4
AG extraordinaire	5
Régularisation des charges	6
DOSSIER	
Les grands travaux 2022	7 à 10
À VOTRE SERVICE	
Résidentialisation	11
Gestion locative	12
Médiations Nomades	13
Nadia Murad	14
EXPRESSIONS LIBRES	
.....	15

Retrouvez nous sur



UNE RENTRÉE QUI S'ANNONCE ENCORE CHARGÉE, PROFITEZ AU MIEUX DE L'ÉTÉ.



La période des congés est là, et, après une année dense, difficile sur bien des aspects, ce repos ne peut qu'être salubre.

Car ces derniers mois ont vu se conjuguer la continuité de la pandémie mondiale avec toutes ses conséquences, la résurgence des velléités guerrières en Europe, l'explosion des prix avec un impact conséquent sur nos finances.

C'est dans ce contexte lourd, complexifiant les acheminements de matériaux et faisant bondir les prix des constructions, des entretiens, des prestataires, que nous poursuivons nos efforts et engagements pour mener à bien les chantiers qui nous incombent, pour répondre au mieux à vos attentes.

Dans cette période, nous avons su mobiliser toutes les ressources possibles pour démarrer la réhabilitation des Tours Aillaud. Nous avons poursuivi les opérations pour renforcer la durabilité de nos résidences et logements. Nous avons conduit de nouveaux programmes pour étoffer

notre offre de logements. Nous avançons pour renforcer le stationnement et sécuriser les emplacements à vous proposer. Nous intervenons sur l'ensemble des résidences pour les entretenir et les moderniser. Nous avons déployé un nouveau barème pour les mutations, pour mieux prendre en compte les situations individuelles urgentes et permettre une meilleure équité. Nous nous sommes mobilisés pour alerter sur la crise du logement et nous avons forcé l'intégration du logement social dans le bouclier tarifaire énergétique.

D'autres réflexions et déploiements sont en cours, parfois invisibles, pour renforcer nos capacités d'action, pour évaluer nos méthodes et procédés.

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire d'évoluer sur certains aspects. Dans nos échanges, lors de rencontres, formelles ou informelles, je sais que les attentes sont fortes et nombreuses. J'entends les remarques et critiques qui peuvent se formuler.

Et dans une dynamique constructive, nous avons engagé la réflexion sur le futur projet d'établissement de notre Coop'. Pour la période 2023-2028, les réflexions sont enclenchées pour établir un bilan objectif des années précédentes, et penser les améliorations nécessaires à entreprendre. C'est bien le sens de ce futur projet d'établissement, répondre toujours mieux à vos besoins, dans la transparence, avec sérieux.

Ces prochains mois, nous espérons que nous serons mieux accompagnés dans nos volontés. Les futurs choix publics devront ouvrir une nouvelle ère pour le logement social. A la crise du logement, aux moyens qui s'amenuisent continuellement pour les bailleurs sociaux, ce sont des mesures fortes que nous porterons et demanderons au nouveau gouvernement, pour la défense d'un service d'intérêt public toujours plus indispensable.

Hassan HMANI

TOURS AILLAUD : LA TOUR PILOTE EN MOUVEMENT

Depuis la fin du mois de juin, les entreprises sélectionnées sont à l'action pour débiter les travaux prévus sur la tour 15, pilote de la réhabilitation thermique et esthétique des Tours Aillaud.



Les Tours Aillaud du Futur

Vous en aviez été informé-es, la rénovation urbaine et sociale du Parc Sud est bien enclenchée, avec les emblématiques Tours Aillaud comme point d'orgue du projet. Et, pour mener à bien la réhabilitation de toutes ces tours, en raison de leur labellisation en « Patrimoine remarquable », le Ministère de la Culture souhaitait démarrer par

pompes à chaleur et d'un collecteur d'eaux grises sont en cours, pour un procédé consommant moins et alimenté en partie par des énergies propres.

L'enveloppe de la tour va aussi être concernée, avec une isolation thermique des façades et de la toiture, le remplacement des fenêtres. Des études sont



Les travaux ont commencé

un premier immeuble, et pouvoir s'assurer de la pérennité des futures rénovations pour les tours restantes.

Après les concours d'architecte (retenant l'agence RVA comme titulaire de la réinterprétation artistique et de l'innovation énergétique), après les études techniques préalables, suivis de la sélection des entreprises opérantes, le travail de l'ombre a laissé place à celui visible et concret, les premiers travaux dans la tour pilote.

Aussi, depuis la fin du mois de juin 2022 jusqu'à la fin de l'année 2023, les premières interventions vont avoir lieu sur plusieurs aspects.

Déjà, la création d'un réseau d'eau chaude collective, l'installation de

encore en cours pour s'assurer des meilleurs dispositifs à retenir sur ces façades et fenêtres.

Et, le hall et les parties communes seront transformé-es, avec une restructuration complète de l'existant, avec la création de locaux pour vélos et poussettes, un local pour les ordures ménagères et la création d'une loge pour le gardien.

Vous avez des questions, des précisions souhaitées ?

Nanterre Coop' Habitat est l'écoute des locataires à la Maison des habitant-es du Parc Sud

(119, avenue Pablo Picasso) avec une permanence tous les lundis après-midi (attention, durant l'été, la Maison ne sera pas ouverte).

AG EXTRAORDINAIRE LES SOCIÉTAIRES CHANGENT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COOP'

Comme c'est le cas chaque année, l'Assemblée générale de Nanterre Coop' Habitat s'est réunie pour permettre d'affirmer la place des représentants des locataires dans ses instances décisionnaires.

Le 29 juin dernier, les sociétaires de la Coop' étaient convoqués pour confirmer les décisions du Conseil d'administration au sein de l'Assemblée générale annuelle. Rapport de gestion, validation des comptes de l'organisme par la commissaire aux comptes, ..., ce sont tous les aspects règlementaires et juridiques qui étaient à l'ordre du jour de la séance.

Une modification du règlement intérieur de la Coop' a également été adoptée, dans l'objectif de consacrer la place des représentants des locataires au sein de nos instances locales, mais aussi au sein du Conseil de surveillance de notre société de coopération « CAP Habitat ».

En effet, à la Coop', trois places sont consacrées aux représentants des locataires. Et trois places sont également prévues au Conseil de surveillance de « CAP Habitat ».

Pour cela, il s'avère nécessaire que les représentants nanterriens soient élus, comme pour les cinq autres organismes adhérents (Malakoff Habitat, IDF Habitat, Coop'Ivry Habitat, Gennevilliers Habitat et Colombes Habitat Public).

C'est le sens des nouvelles élections à venir au dernier trimestre 2022 : du 14 au 29 novembre prochain, vous serez invité.es à vous prononcer, avec un dépouillement le 29 novembre. Toutes les informations vous seront communiquées prochainement, notamment par voie d'affichage,

fin août, de la lettre circulaire encadrant ces élections.

Des modifications règlementaires pas si anodines pour consacrer la place des locataires dans les instances décisionnaires !



Les élections des représentants des locataires de 2021



LA RÉGULARISATION DES CHARGES ARRIVE

Comme chaque année, la période estivale est celle des avis de régularisations des charges que vous allez recevoir avec vos prochaines quittances de loyer.

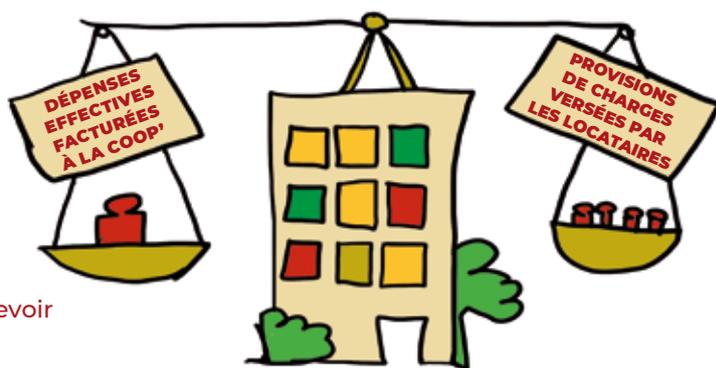
Afin d'équilibrer les estimations quittancées mensuellement au travers des appels de provisions de charge avec les consommations effectives qui nous sont facturées par nos différents prestataires, des avis de régularisation vous sont adressés concernant les charges communes pour 2021 (entretien des résidences, parties communes et espaces extérieurs, ascenseurs, ...) et les charges de chauffage (pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021). Une lettre d'information accompagnera votre avis de régularisation pour vous donner diverses explications nécessaires.

Cette année, nous vous avons informé.es de la flambée des prix de l'énergie, et de la décision prise par la Coop', en concertation étroite avec les représentants des locataires, d'augmenter de 30 % les appels de charge dès le début de l'année. Par cette mesure, il s'agissait d'anticiper ces flambées de prix, en limitant l'impact sur les avis de régularisation. Et, à cette décision contrainte, notre mobilisation pour que le logement social soit intégré au bouclier tarifaire décidé par le précédent Gouvernement, a porté ses fruits, puisque nous sommes finalement compris dans ce dispositif.

Si notre revendication a été entendue et que nous percevons des aides de l'Etat, la hausse vertigineuse des prix de l'énergie ne concerne pas la période passée pour laquelle vous allez recevoir vos avis de régularisation.

C'est à compter de l'année prochaine que ces hausses impacteront nos factures, en espérant que les aides étatiques seront à la hauteur.

Comme c'est le cas chaque année, pour vos régularisations de charges générales, un échelonnement des sommes dues est possible (et automatiquement mis en place dès 20 €).



ASSAINISSEMENT : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES LOCATAIRES

Charges locatives ou du propriétaire, qui fait quoi, comment, quand, autant de questions et de répartitions qui se discutent collectivement à la Coop'.

Historiquement, Nanterre Coop' Habitat fait en sorte d'assurer à ses locataires les frais les moins importants pour entretenir le patrimoine commun, que ce soit les logements, les parties collectives, les espaces verts, ... Le choix est fait d'accompagner l'ensemble des locataires dans l'entretien de leur logement. Aussi, sur les questions d'assainissement, à savoir le débouchage des réseaux privatifs d'eaux usées, les évacuations des machines à laver, le désengorgement entre les cuvettes WC et les colonnes des eaux vannes (EV), le choix retenu jusqu'à présent nécessitait d'être questionné.

Hier, toutes les interventions en la matière étaient à chaque fois facturées, à des coûts relativement importants. Après échanges avec les amicales de locataires, un accord a été signé pour que la prise en charge de ces questions d'assainissement se fassent de manière forfaitaire et non plus à chaque intervention.

Aussi, le coût annuel de cette prestation pour les locataires serait de 3, 143 € H.T par logement et par an (sous réserve de la révision annuelle du marché), à régler au travers de la régularisation annuelle des charges générales, et ce quel que soit le nombre d'intervention dans votre logement.

Par cet accord, il s'agit de faire bénéficier les résident.es de tarifs préférentiels, d'un entretien plus régulier et plus performant, tout en limitant les coûts à votre charge.

Toutefois, cette décision est soumise à votre approbation. Vous recevrez prochainement un courrier, vous expliquant les détails de cet accord.

Comme vous le verrez, dans un délai de deux mois, il vous sera proposé de vous prononcer sur ce choix : si moins de 50 % des locataires se prononcent défavorablement, le nouveau service décrit sera mis en place.

GRANDS TRAVAUX 2022

Entretien, rénover et moderniser notre patrimoine, autant d'interventions régulières, conduites chaque année, pour vous proposer un cadre de vie de qualité et durable.



Des choix collectifs

Dans les résidences comme dans les logements, jusqu'aux espaces extérieurs, les services de Nanterre Coop' Habitat, comme les prestataires retenus, opèrent dans l'ensemble de notre parc social. Et, comme c'est de tradition à Nanterre, ces travaux ne sont pas choisis au hasard ; grâce à la concertation menée avec les représentants des locataires, ce sont des choix partagés qui permettent

de décider des interventions les plus urgentes, les plus indispensables. Si nous avons l'habitude de nous regrouper à l'occasion de « Diagnostics en marchant », pour identifier collectivement les besoins d'intervention, la pandémie actuelle nous a contraint pour ce faire ; cette année, c'est à distance, en visio-conférence, que ces échanges ont pu se tenir, et que les décisions ont été prises.

Et ce sont bien toutes les natures de travaux qui sont pensées. Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des logements, modernisation d'équipements, sécurisation des stationnements, entretiens courants, opérations de confort ou amélioration technique, retrouvez dans ce dossier « Grands Travaux 2022 » les opérations décidées.

4 003 000 €

de budget pour les Grands travaux 2022

POUR RETROUVER TOUS LES TRAVAUX 2022, PAR RÉSIDENCE, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET, À LA RUBRIQUE « GRANDS TRAVAUX »

www.nanterre-coop-habitat.fr



Les anciennes chaudières de Zilina

LA COOP' DURABLE : DES TRAVAUX MAJEURS POUR RÉPONDRE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Si les nouvelles résidences sont pensées dès leur conception dans un objectif de consommation énergétique minimale, les deux tiers de notre patrimoine fonctionnaient essentiellement sur une consommation collective d'électricité ou de gaz.

L'objectif de la Coop' est donc de réduire au maximum l'utilisation du gaz, d'énergies fossiles polluantes et coûteuses, au profit d'énergies capables de se renouveler (énergies issues de la terre, du soleil, des fumées, des eaux usées...) et donc à la fois écologiques et économiques.

Ce sont ainsi de nombreuses et diverses interventions qui ont été votées pour l'année 2022. Remplacements des réseaux anciens par des dispositifs d'innovations techniques soucieuses de l'environnement, utilisation maximale d'énergies renouvelables à la place des énergies fossiles, isolations, ... Petit tour d'horizon des travaux en la matière pour l'année 2022.

■ Travaux d'isolation thermique des façades pour les pavillons des Damades et en étude pour Joliot Curie III.

■ Modernisation complète des chaufferies collectives à Zilina.

■ Calorifugeage des réseaux en sous-station aux Amandiers, à La Marseillaise, aux Muguets I & II, à Paul Morin, à Triaire et aux Vignes.

■ Production d'eau chaude par pompe à chaleur aux Tours Aillaud.

S'il restait encore des sceptiques quant au bien-fondé des améliorations énergétiques à conduire, la période actuelle de flambée des prix de l'énergie ne peut que conforter notre engagement en faveur de la durabilité de notre parc social. Si les consommations vont considérablement baisser grâce ces nouveaux procédés et ces installations innovantes, la diminution des factures ne sera pas automatique avec ces prix en constante augmentation depuis plusieurs mois. Toutefois, si ces opérations n'étaient pas menées, ce sont des montants beaucoup plus importants qui seraient répercutés.

DES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES : LES PARTIES COMMUNES ET LES ESPACES COLLECTIFS CIBLÉS PAR LES TRAVAUX

Le logement, c'est important, et la résidence, les parties communes, ..., sont aussi concernées par les travaux 2022.

■ Modernisation et sécurisation des ascenseurs aux Carriers, à Berthelot, et aux Fontaines.

■ Habillage cabine des ascenseurs à l'Etang et aux Amandiers.

■ Rénovations des éclairages de sécurité aux Pâquerettes.

■ Réfection des peintures à Paul Vaillant Couturier, aux Lauriers II, aux Pâquerettes, à Joliot Curie II et aux Fontanelles Nord.

■ Remplacements de portes des locaux à vélos à Jeanne d'Arc.

■ Remplacement des portes de halls à Lorilleux, aux Guignons, à Komarov et aux Parc Nord.

■ Remplacement des sols aux Pâquerettes et aux Carriers.

■ Sécurisation incendies pour toutes les résidences.

■ Remaniement des dalles aux Champs Pierreux.

■ Résidentialisation des parkings (espaces sécurisés et contrôles d'accès par badge) à Lorilleux, changement de portes à Greuze, contrôle d'accès par télécommande à Félix Faure et aux Champs Pierreux.



450 140 €

Travaux ascenseurs

■
712 000 €

Confort logement

■
543 000 €

Clos et Couvert

■
86 000 €

Parkings et divers
Locaux techniques

■
790 800 €

Parties communes

■
VOTRE CONFORT DANS VOS LOGEMENTS :
UNE PRIORITÉ D'INTERVENTIONS



Être bien dans son logement est primordial pour chacun.e.

La modernisation de vos appartements constitue une grande part des travaux décidés.

Les interventions dans les logements pour renforcer la qualité de vie des locataires, pour un montant de **712 000 €** pour l'année 2022, comprennent la sécurisation et la mise aux normes de vos équipements.

- Modernisation électrique des logements à Berthelot et mise en sécurité aux Damades.
- Mise en conformité des installations gaz à La Source et à Joliot-Curie I.
- Remplacement des portes palières à Saint-Just et à André Sabatier.
- Installation de volets à Garches.
- Création d'extraction VMC à André Doucet et à Joliot-Curie I.



Des travaux à tous les étages ...

■
85 000 €**Locaux administratifs**■
143 060 €**Espaces extérieurs**■
90 000 €**Façades**■
895 000 €
Travaux pluri-annuels 2022

DES TRAVAUX EN COURS, ET POUR PLUSIEURS ANNÉE

Alors que certaines interventions nécessitent quelques semaines, voire quelques mois pour se concrétiser, d'autres projets demandent plusieurs années pour être menés à bien, ou encore peuvent être conduits de manière échelonnée et progressive.

La modernisation des chaudières de l'ensemble d'une résidence est un exemple parlant. Entre les études préalables à conduire avant les travaux, avec les premières interventions préparatoires sur les réseaux des résidences visées, puis les remplacements effectifs des chaudières, ce sont des délais relativement longs qui sont à compter pour ce type de grands travaux.

Et, leurs coûts, importants, nécessitent d'être prévus sur plusieurs années, pour ne pas impacter les autres travaux annuels qu'il a été décidé de conduire.

Remplacement des appareils individuels de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage de la résidence Triaire, pose de calorifugeage dans les résidences n'ayant pas encore profité de ces



Chaufferie en cours de remplacement

installations, résidentialisations des parkings aux Pâquerettes, isolations thermiques à Joliot-Curie III, ..., tous les quartiers sont concernés par ces travaux pluriannuels. Et, sans omettre les chantiers d'entretien prévus sur la durée des marchés,

les opérations d'ampleur conduites avec les aides de l'ANRU, à l'image de la réhabilitation majeure des Tours Aillaud, s'inscrivent bien dans des périodes longues et donc pluriannuelles.

UN CONTEXTE SINGULIER POUR MENER CES INTERVENTIONS

Chacun-e en a bien conscience, d'autant plus dans un monde globalisé, où les chaînes de production sont internationales, les événements, même à l'autre bout de la planète, peuvent avoir une incidence locale immédiate.

Pandémie du COVID-19, guerre en Europe, ... Les répercussions sont nombreuses, à la fois sur les prix et les disponibilités des matériaux, sur la raréfaction de certaines matières, des délais d'acheminement beaucoup plus importants.

Les différents services de la Coop' anticipent au mieux, prévoient autant que possible, mais l'impact est à

bien prendre en considération. Sans se cacher derrière ce contexte, les besoins pour entretenir, réparer ou rénover nos résidences sont touchés par ces difficultés, et la réactivité pour traiter les réclamations dans les meilleurs délais également.



Les espaces extérieurs concernés

208 000 €

Résidentialisation aux Pâquerettes

AUX PÂQUERETTES, LES RÉSIDENTIALISATIONS SONT EN COURS

Pouvoir stationner son véhicule sur des emplacements sécurisés, clôturés, aux accès contrôlés, tels sont les principes des travaux menés actuellement dans les résidences des Pâquerettes.

Au total, ce sont les 891 emplacements des différents parkings des résidences de la Coop' qui sont concernés par ces résidentialisations. Installations de clôtures et de portails motorisés, renouvellement du marquage au sol et numérotation des emplacements, sécurité optimale avec un accès contrôlé par télécommande, tous les stationnements du secteur vont connaître ces prochaines transformations.

Et, ces aménagements se feront de manière successive. Débutés au mois de mai, par les parkings

P8, P10 et P11 (pour une durée de 5 mois), puis en septembre pour ceux P7 et P9, les poches de P1 à P6 sont à l'étude pour déterminer le calendrier des prochaines interventions.

Après les aménagements de la résidence Jeanne d'Arc, les travaux se poursuivent au Petit-Nanterre, avec une harmonisation des prix des parkings à l'échelle du quartier

Comme dans tous les quartiers de la ville, Nanterre Coop' Habitat s'engage concrètement pour renforcer et sécuriser l'offre de stationnement à votre disposition.

Info PRATIQUE

■ Comment réserver une place ?

Le prix des places de stationnement : **15€/mois.**

Réservations à voir avec votre gardienne (pour une 2^{ème} place, les réponses seront apportées s'il reste des emplacements disponibles).

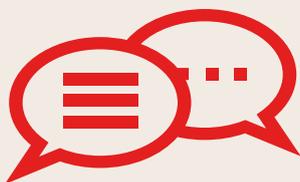


Accès contrôlés



GESTION LOCATIVE : UN POSTE CRÉÉ POUR MIEUX TRAITER

Le service de la Gestion locative est renforcé, depuis le début de l'année 2022, par la création d'un poste de « Gestionnaire de parcours locatif », en charge de traiter les demandes de mutation motivées par des situations d'urgence.



« Hier et ce matin, deux personnes en situation de très grand handicap ont accepté les logements proposés. Ça met du baume au cœur, ça motive » nous raconte Annaële Lucas, gestionnaire de parcours locatif à la Coop'.

Ce nouveau poste est créé pour accompagner la mise en place de la nouvelle cotation pour les mutations, et suivre la résolution des situations les plus cotées qui résultent souvent d'une situation d'urgence (violence intraconjugale, handicap), mais aussi d'une sous-occupation du logement. Tous ces dossiers font l'objet d'un examen attentif de la part de Mme Lucas, afin de proposer des logements adaptés aux ménages concernés. « C'est vraiment satisfaisant de voir que ce poste et ces missions répondent à une demande forte pour les locataires, notamment tous nos résidents souffrant de handicap. Je travaille en lien étroit avec les services de la ville pour que nous portions collectivement ces dossiers et puissions apporter les meilleures solutions ».

Autre partie majeure du poste, veiller à la bonne occupation des logements de notre parc social. Conformément aux obligations de la loi ELAN, les résidents en



sous occupation ou occupants des logements P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite), alors qu'ils n'en ont pas le besoin, sont contactées pour envisager leur déménagement dans des logements véritablement adaptés à leur composition familiale et à leur situation individuelle, et ce dans la mesure du possible. « Dans ces prises de contacts, les gens ne comprennent pas forcément les sollicitations qui leur sont faites. Pourtant, veiller à faire correspondre les logements avec les occupants qui le nécessitent est primordial. En plus, il est bon de savoir qu'il y a une minoration de loyer lorsque l'on va vers un logement plus petit, si le logement est inférieur de 10 m² par rapport à l'ancien (maintien au mètre carré du prix de l'ancien loyer). »

L'accompagnement et l'orientation des personnes en difficulté financière sont aussi des missions pour d'Annaële. « C'est une satisfaction pour moi d'apporter des réponses concrètes aux personnes en difficulté, en leur proposant des logements adéquats à leurs moyens, et en évitant comme cela les expulsions. Et ce contact, l'écoute, aller à la rencontre directe des locataires dans des besoins urgents est une véritable attente pour eux. C'est un poste avec un vrai engagement au service des locataires, qui permet de répondre aux situations dramatiques qui peuvent survenir ». Un travail et une considération d'autant plus intéressants grâce à la transversalité et à la mobilisation de l'ensemble des services de la Coop'.

DAMADES : PREMIERS RETOURS DES MÉDIATIONS NOMADES

Nous vous annonçons, dans le Cité News de juin, le lancement des médiations nomades pour le secteur des Damades. Après plusieurs rendez-vous, comment ça se passe ? William M'sa, éducateur spécialisé du GAO, nous raconte.

« Ici, on a rien ... » Tels sont les premiers retours que William M'sa, éducateur spécialisé du club de prévention GAO de Nanterre, a entendu de la part des habitant·es du secteur des Damades. Fort de ce constat, l'ambition et les attentes sont fortes, à la fois pour les résident·es, comme pour les acteurs du quartier du Mont-Valérien.

« Les gens veulent s'impliquer, nous explique William. Beaucoup viennent d'autres quartiers de Nanterre, du Chemin-de-l'Île, du Parc sud ou du Petit-Nanterre, et ils avaient l'habitude d'un tissu local associatif et citoyen particulièrement développé. Les habitant·es veulent s'investir, être acteurs de leur quartier ». Pour William, ça tombe bien, c'est en parfaite adéquation avec ses projets et aspirations personnelles. Après plus de 10 ans en tant qu'animateur auprès de la Ville de Nanterre, outillé de diplôme d'éducateur sportif et en formation d'éducateur spécialisé au GAO, cet habitant des Pâquerettes, bien connu des jeunes générations comme de tou·tes les Nanterrien·es, a toujours eu la fibre sociale ancrée au cœur, et c'est dans cette volonté d'agir pour les autres qu'il s'est réorienté vers ce métier d'éducateur spécialisé, de terrain, au sein du GAO et affecté sur les Damades, depuis le mois d'avril 2022. « Le fait que j'ai pu être l'animateur de beaucoup de jeunes de la ville, comme mes connaissances personnelles, m'ont facilité les choses, en étant déjà identifié et connu. Dès mon arrivée, j'ai profité de ces liens pour impulser les premiers contacts, pour recueillir la parole et les attentes des habitant·es. Et le premier constat qu'il m'a été livré, c'est que le quartier du Mont-Valérien n'est pas celui le plus doté d'équipements, de structures d'accompagnement ».

Et la démarche des médiations



nomades répond donc bien à une véritable attente. « Nous avons commencé à parler des dispositifs existants auquel chacun·e peut prétendre, comme les budgets participatifs par exemple. Nous avons expliqué comment, avec d'autres acteurs de la Ville et de Nanterre, nous pouvons les accompagner dans leurs



démarches, personnelles comme collectives. Par ces échanges, par l'écoute et la proximité, les liens de confiance se sont instaurés entre tou·tes. Nous réfléchissons ensemble

à plusieurs projets, en précisant bien que tout le monde doit être acteur de ces initiatives, impliqué de manière responsable, en respectant un cadre et le collectif ».

Des premiers retours positifs, et qui devraient s'accroître encore plus demain. « Lorsque nous disposerons d'un local, nous serons encore mieux identifiés et accessibles, les possibilités seront plus importantes. Ces derniers temps, nous avons des parents qui viennent à notre rencontre, car la démarche est bien pour tou·tes les habitant·es du quartier, jeunes comme adultes. Nous impulsions un repère pour des gens qui sont dans cette attente d'avoir des repères et des lieux dont ils peuvent s'emparer, car ils le veulent. Si on ne prête pas l'oreille, c'est difficile de percevoir les volontés d'engagement sur le territoire. Être là, à l'écoute, dans la proximité et la confiance, permet de concrétiser des ambitions partagées d'être investi et impliqué pour le quartier » conclut William.

Des médiations nomades qui portent leurs fruits.

NADIA MURAD : UNE NOUVELLE RÉSIDENCE PENSÉE PAR DES ARCHITECTES NANTERRIENS

Au 17, rue Paul Vaillant-Couturier, une nouvelle résidence est sortie de terre depuis le mois de mai. Mixité au pallier, hautes performances énergétiques, nom de la Prix Nobel de la Paix de 2018, cette résidence compile de nombreux atouts. Et, ce sont des architectes locaux qui l'ont pensée.



Youcef DERDEGA et Yacine ADEL

ville, ces aménagements qui allient mixité sociale, durabilité, expérimentation, et sans jamais exclure, poursuivent Yacine et Youcef. Nous sommes allés à la rencontre des élus pour leur faire part de nos intentions. Et le maire a été intéressé par nos profils, et nous a orienté et soutenu dans notre volonté de travailler dans notre ville, d'être partie prenante des développements futurs ».

Les contacts établis s'avèrent fructueux, et les deux auto-entrepreneurs se retrouvent missionnés pour le projet « Nadia Murad », « un projet construit avec notre sensibilité nanterrienne. En tant qu'enfants des HLM, la mixité nous apparaissait comme fondamentale. Faire cohabiter sur les mêmes paliers locataires

sociaux et propriétaires privés est enthousiasmant. Et, de par nos âges, les performances énergétiques sont inscrites dans notre logiciel de formation ».

La résidence livrée et aujourd'hui habitée est une fierté pour ces nanterriens pur jus. « Rien n'a été simple, et ce n'est pas parce que nous sommes issus de la ville qu'on nous a facilité les choses. Mais contribuer à cette réalisation nous conforte dans notre choix d'un métier difficile, mais passionnant ».

Après ce premier succès, leurs projets se poursuivent avec un futur chantier au Chemin-de-l'Île, « dans mon quartier » clame Youcef, avant de prochaines réalisations, à Nanterre et ailleurs.

« Nous nous sommes rencontrés en 1^{ère}, et nous ne nous sommes pas lâchés depuis » indiquent immédiatement Yacine ADEL et Youcef DERDEGA, architectes associés depuis leurs débuts. Ces deux enfants de Nanterre, de La Boule pour Yacine et du Chemin-de-l'Île pour Youcef, se retrouvent au lycée Agora de Puteaux, après avoir fait toutes leurs études dans les établissements de Nanterre. Et le métier d'architecte était une évidence pour chacun, ce qui les a conduits à intégrer l'école d'architecture ENSA Val-de-Seine.

Diplômés en 2016, c'est bien à et pour Nanterre que ces deux architectes souhaitent exercer leurs talents. Après une première expérience compliquée, « qui nous a formés et servis de leçon pour l'avenir », les développements urbains locaux les intéressent, et ils amorcent les premiers contacts sur le territoire. « Nous avons pu voir l'évolution de la



Une résidence 100% Nanterre



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS EN FIN D'ANNÉE

Bonjour à tous les locataires

Cette fin d'année, vous allez être appelés à voter pour vos représentants au Conseil d'administration de Nanterre Coop'Habitat et dans toutes les commissions qui en découlent comme la commission d'attribution de logements ou la commission sociale et bien d'autres.

Il est très important que nous soyons bien représentés pour que la parole des locataires

soit portée et entendue dans toutes ces instances.

Nous reviendrons dessus dans les prochains mois.

Devant les hausses que nous subissons (hausse des aliments de première nécessité, hausse des énergies comme le gaz, l'électricité, le gaz-oil, l'essence...), nos gouvernants et nos dirigeants bailleurs, nos élus municipaux doivent prendre conscience que le pouvoir d'achat est bien amputé. Nous allons nous battre pour qu'ils comprennent que nous ne pouvons pas augmenter aussi les loyers pour 2023.

Nous devons bloquer cette charge qui pour beaucoup de locataires devient difficile à supporter.

Ne pas augmenter le loyer, c'est aussi porter une attention au pouvoir d'achat des locataires.

Nadine Villin et moi même vous souhaitons un bon mois d'août à Nanterre ou en vacances.

Profitez bien et prenez soin de vous

Vos représentants CNL

Joseph Ridolfi et Nadine Villin

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre
66, rue des Amandiers
92000 Nanterre

☎ 01.47.21.60.99 - 06.01.79.44.23

✉ lacnl-nanterre@gmail.com

🌐 www.cnl-nanterre.com



DAL-HLM NANTERRE

NON A L'AUGMENTATION DES LOYERS !

MEFIANCE ENVERS LE NOUVEAU MINISTRE DU LOGEMENT EX-PRESIDENT DE L'ANRU

L'inflation est revenue, et pas qu'un peu, près de 6 % sur un an !

Malheureusement, pour la plupart des locataires, soit il n'y a aucune augmentation des ressources, soit la rallonge est inférieure, voire très inférieure, à la hausse des prix.

Les APL, par exemple, pour ceux qui y ont droit, ne vont augmenter que de 3,5 %. Certes, le gouvernement a fixé à ce même chiffre de 3,5 % le maximum des augmentations autorisées des loyers. mais le logement est de loin le plus gros poste du budget. **Sachant que les charges, notamment de chauffage, vont augmenter beaucoup**

plus, pour le DAL-HLM, il est hors de question d'accepter une nouvelle ponction sur notre pouvoir d'achat.

Que Nanterre Coop' Habitat nous propose 3,5 % d'augmentation ou une hausse un peu inférieure, **nous voterons contre, comme nous l'avons fait chaque année depuis notre élection en 2018. Et nous rappelons que nous sommes les seuls à avoir ainsi défendu vos intérêts même quand l'inflation était très faible.**

Nous savons que les finances de notre bailleur ont été fragilisées par les attaques des gouvernements successifs contre le logement social, mais les difficultés des plus modestes nous imposent de dire **NON à toute augmentation !**

Nous avons un nouveau ministre du logement, le maire de Clichy-sous-Bois (93) Olivier KLEIN, qui a présidé pendant plusieurs années l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. **Soyons vigilants ! C'est pour réagir contre les effets pervers de l'ANRU qu'ont été créés les comités DAL-HLM.** Sous prétexte de «mixité sociale», c'est cette Agence, créée par Jean-Louis BORLOO, qui a fait démolir des dizaines de milliers de logements sociaux en bon état. **Plus de 1000 appartements ont ainsi été détruits**

rien qu'à Nanterre ! Les délogés sont relogés mais parfois en perdant au change. **Et le scandale, c'est que ce système retarde de plusieurs années l'obtention d'un logement par les mal-logés ou la mutation des locataires.**

La Ville de Nanterre a non seulement été un bon élève de BORLOO, elle a réussi à faire modifier les règles de l'ANRU pour pouvoir obtenir les aides de l'Etat sans démolir, mais **en vendant 500 logements des Tours Aillaud à un promoteur milliardaire pour un changement d'usage !**

Nous vous souhaitons malgré tout un bel été et nous vous convions à nos prochaines permanences

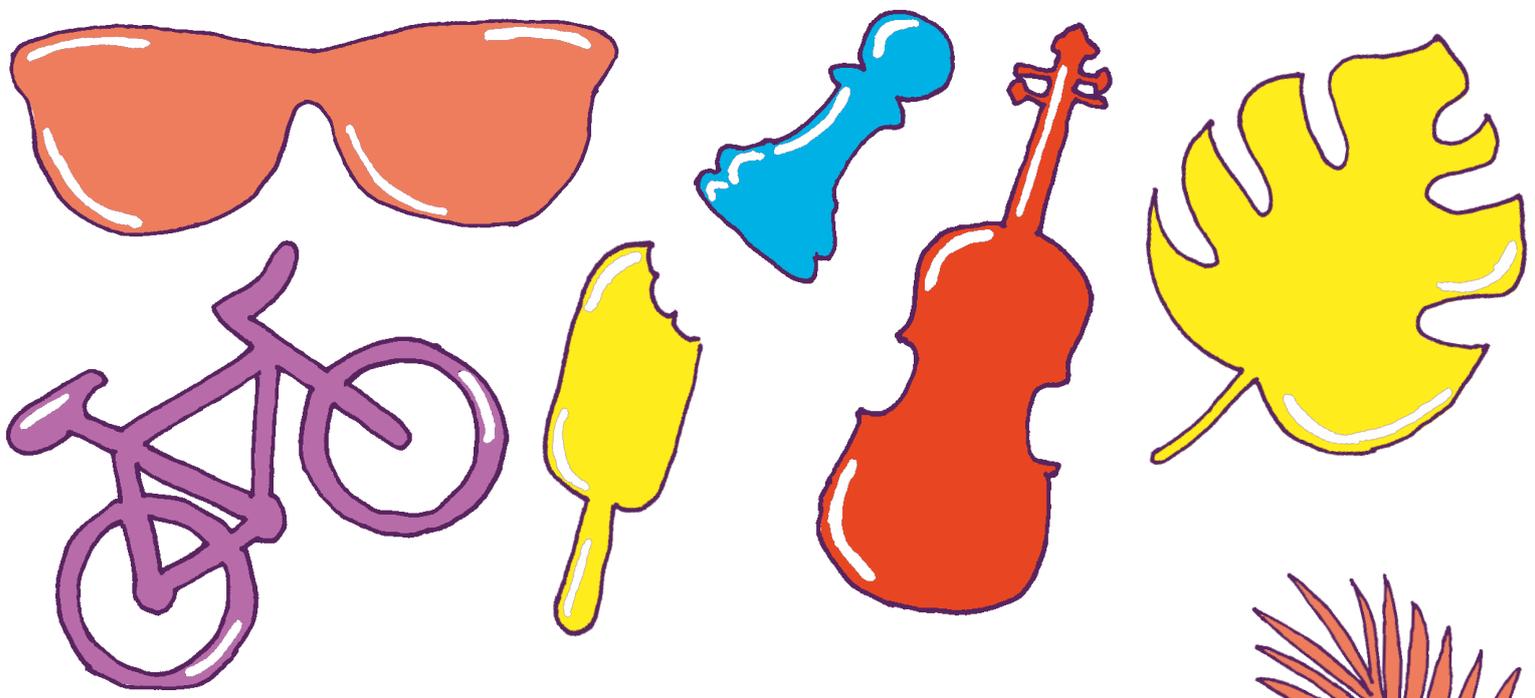
PROCHAINES PERMANENCES DU DAL

les lundis **12 septembre** et **10 octobre** à 18h30

11, allée des Demoiselles d'Avignon. Rez-de-Chaussée.

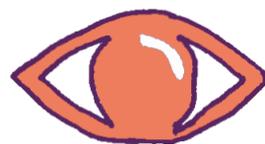
DAL HLM NANTERRE

✉ oph-nanterre@dalhlm.org



NANTERRE EN FÊTE TOUT L'ÉTÉ!

— jusqu'au 28 août 2022 —



+ d'infos sur
nanterre.fr



MAIRIE DE NANTERRE